



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 4 Mai 2017

Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.

Maxime MICHALLET est absent et a donné pouvoir à Jean-Michel COQUARD.

1. Approbation et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2017 : il est adopté à l'unanimité.

Délibérations adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour :

URBANISME :

2. **Annuler la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du 28 avril 2016 et adopter le retour à l'application du précédent document d'urbanisme (le Plan d'Occupation des Sols à compter du 20 avril 2017) :**

Pour mémoire, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé par le Conseil Municipal le 17 Juillet 2014 a été mis en révision générale le 28 avril 2016.

Un recours gracieux a été déposé par 3 personnes (Mr Benoît BERGER, Mr Patrick LACHESE et Mr Henri DUPIN) et refusé par la commune.

Les 3 requérants ont déposé un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon qui a rendu son Jugement en date du 13 avril 2017 (audience du 30 Mars 2017 notifié à la commune le 20 avril 2017). Le Tribunal Administratif de Lyon a annulé la délibération du 9 avril 2009 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune. Ce jugement implique l'annulation du Plan Local d'Urbanisme en cours approuvé le 17 Juillet 2014 mais aussi la mise en révision générale du PLU lancée par délibération du 28 avril 2016. Par conséquent, c'est le Plan d'Occupation des Sols de 1981 qui est en vigueur depuis le 20 avril 2017.

3. **Décider de mettre en révision générale le Plan d'Occupation des sols adopté le 2/11/1981 pour élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme conformément à la législation en vigueur :**

Suite à l'annulation de la procédure de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal décide de lancer une nouvelle procédure de révision générale du Plan d'Occupation des Sols adopté le 2 novembre 1981 afin de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de révision prendra en compte toutes les dimensions du territoire (économiques, sociales, culturelles et environnementales) et devra intégrer les différents documents supra-communaux notamment le SCOT Beaujolais, le PLH de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien ainsi que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté par délibération du Conseil Régional en date du 19 Juin 2014 et par arrêté préfectoral en date du 16 Juillet 2014 ainsi que toutes les modifications législatives qui sont intervenues (Loi ALUR, loi LAAF, loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le recodification du livre 1^{er} du code de l'urbanisme...).

Le PLU devra également contribuer à lutter contre la consommation d'espaces naturels et d'optimiser la consommation des terres agricoles. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) comportera des objectifs de réduction de la consommation foncière au regard du constat établi sur les années écoulées.

La révision du Plan d'Occupation des Sols se fera dans les formes exigées par le Code de l'urbanisme en vigueur.

Le conseil Municipal décide de définir :

- I) Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme
- II) Les modalités de la concertation et de fixer les modalités de collaboration avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien de Tarare dont la Commune dépend.
- III) De fixer la composition du comité de pilotage.

I) Définition des objectifs :

A- Préserver et valoriser l'environnement et le paysage de la commune en :

- Favorisant la densification et le renouvellement urbain dans le village
- Confortant et protégeant la structure urbaine (village-hameaux anciens) de la commune et les différentes entités paysagères : les Monts, les versants collinaires, la vallée du Batailly et Combe Ribost et la plaine (secteur Turdine). Cette structure marque l'identité de la commune et il convient de prendre les mesures nécessaires à leur confortement et leur protection en encadrant la densification des coteaux et de certains hameaux tout en préservant les qualités paysagères et environnementales
- Mettant en valeur la qualité paysagère et patrimoniale dans et autour du village: Saint-Romain de Popey a l'avantage de présenter une structure urbaine lisible qui s'organise autour de la RD 33 et de la RD 67, avec un habitat dense mais qui a eu tendance à grignoter les coteaux ces dernières années. L'histoire de la commune a par ailleurs laissé certaines traces (château d'Avauges, Chapelle de Clévy corps de fermes, hameaux remarquables) qu'il convient de préserver.
- Garantissant le fonctionnement écologique du territoire en maintenant les trames vertes et bleue (vallée du Batailly, de la Turdine, de la Combe Ribost et le corridor d'importance régional dans la partie Nord-Est de la commune) et préserver haies, boisements et arbres remarquables.

B- Permettre l'aménagement d'un tènement stratégique en continuité du village en partie Nord-Est adossé au cimetière pour conforter la centralité et permettre une diversification des formes d'habitat afin d'assurer un parcours résidentiel en lien avec les besoins identifiés sur la commune pour maintenir une population jeune sur le village.

C- Permettre un développement équilibré de la commune, avec le développement des zones d'activités avec création « d'un hameau d'entreprises » à proximité du centre bourg, et la réalisation d'une zone d'activité au lieu-dit « les Boudes » conduite par la COR et SMADEOR, la préservation raisonnable de l'activité agricole et le confortement des activités de centre-village

D- Favoriser les déplacements modes doux dans le village, et entre le village et la polarité constituée autour de la gare, ainsi que la liaison entre la gare et les zones d'activités existantes et futures ainsi que la création de places de stationnement supplémentaire dans le secteur de la gare qui sera stratégique dans ce futur secteur économique.

- E-** Maintenir une diversité des fonctions urbaines dans le village et anticiper les besoins de la commune en matière d'équipement et d'espaces de loisirs avec notamment la création d'une nouvelle salle des fêtes, un city stade, une mise en conformité du stade actuel et la création d'un parking en centre bourg à proximité du cimetière.
- F-** Garantir l'harmonisation de l'aspect extérieur et architectural des constructions nouvelles ou existantes dans le centre bourg mais aussi dans les hameaux en veillant sur l'intégration paysagère des constructions.

II) Définition des modalités de concertations et des modalités de collaboration avec la Communauté de l'Ouest Rhodanien :

Le Conseil Municipal décide de définir les modalités suivantes de la concertation associant les habitants, certaines associations locales si justifié et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole :

- ✓ Mise à disposition du public, à la Mairie de la commune, d'un dossier d'information sur le projet de PLU. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études et de la procédure d'élaboration (« porter à connaissance » transmis par le Préfet, éléments de diagnostic, études diverses, projet d'aménagement et de développement durable...).
- ✓ Organisation d'au moins deux réunions publiques
- ✓ Information par le biais d'au moins un article dans la presse locale et dans le bulletin municipal
- ✓ Mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations du public pendant toute la durée d'élaboration du projet et aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie : du mardi au samedi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h.
- ✓ Mise en place de panneaux d'exposition présentant le diagnostic territorial de la Commune et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le hall de la mairie consultable aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie : du mardi au samedi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h.
- ✓ Diffusion d'informations actualisées sur le site internet de la commune

Les avis exprimés et consignés feront l'objet d'un bilan formalisé qui sera présenté au conseil municipal au plus tard lors de l'arrêt du projet et tenu à la disposition du public en mairie.

L'élaboration du PLU à l'initiative de la Commune interviendra en collaboration avec Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.

III) Composition du Comité de Pilotage :

Le Conseil définit la composition du comité de pilotage qui sera composé de Monsieur le Maire, les adjoints au Maire, la commission urbanisme et un représentant de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien désignés par le Président sera convoqué à l'initiative de la Commune lors de chacune des grande étapes de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal décide également de demander l'association des services de l'Etat, que les services déconcentrés de l'Etat soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision du POS.

- 4. Délibération prise pour choisir le bureau d'études chargé de la révision générale du Plan d'Occupation des Sols :** le Bureau d'études Atelier d'urbanisme et d'Architecture représenté par Madame GRIEU Céline a été retenu pour un montant de 23 800€ HT.

FINANCES :

5. **Approuver la décision modificative suivante** pour permettre le remboursement d'une partie de la taxe d'aménagement trop payée par un administré suite à une modification de projet d'urbanisme :

Section d'Investissement	
<u>Chapitre 010 : Dotations, Fonds divers et réserves</u> 10226 « Taxe d'aménagement » + 1 529 €	<u>Chapitre 020 : Dépenses imprévues</u> 020 « Dépenses imprévues » - 1 529 €
Total + 1 529 €	Total - 1 529 €

6. **Accepter la mise à jour de la délibération fixant les indemnités de fonction versées aux élus :**

La délibération n°22.04.2014 du 10 avril 2014 fixant les indemnités des élus locaux et faisant référence à l'indice 1015 doit être mise à jour et faire seulement référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

7. **Signer une convention avec le service emploi (intérim) avec le Centre de Gestion :**

La commune bénéficie déjà de ce service. Le centre de gestion propose de renouveler cette convention avec une modification

Le Conseil d'Administration du CDG 69 a adopté pour 2017 une modification de l'article 3 de la convention cadre, amendé de la manière suivante :

« 3.1 frais de dossier : Toute demande traitée par le CDG69 et correspondant aux tâches suivantes : analyse du besoin, recherche de candidats et mise en ligne d'un ou plusieurs cv, fait l'objet d'un forfait de 200 € à régler par la collectivité ou l'établissement en cas d'annulation de la demande, et ce quel que soit le motif d'annulation ».

8. **Demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'un porte outils universel et des accessoires dans le cadre du desherbage alternatif :**

La commune s'est engagée avec le SYRIBT dans une démarche afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et d'utiliser des méthodes alternatives en signant « la charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » en 2013. Un plan de desherbage a été mis en place avec le SYRIBT en 2010. Pour répondre à cette charte, la commune peut investir dans l'acquisition de matériel spécifique : un devis de 22 352.70 € HT. L'Agence de l'eau propose par le biais du SYRIBT de financer l'acquisition de matériel (subvention pouvant aller jusqu'à 80%).

9. **Demander une subvention au Département du Rhône dans le cadre des produits des amendes de police :**

La commune peut bénéficier d'une subvention du Département pour des travaux relevant de la sécurité routière.

Des devis sont présentés pour améliorer la sécurité des administrés notamment pour l'acquisition de panneaux de signalisation et la réalisation de marquage au sol pour la rue du Lavoisier ; pour le carrefour de la route des Sœurs avec la route d'Avauges. Des travaux de sécurité aux abords du groupe scolaire du Popey et de l'école

Notre Dame des Roches pour un cheminement piétons et un arrêt minute respectif. Enfin, la création de trottoirs pour sécuriser la RD 33 route de Pontcharra dans la continuité de l'existant jusqu'au carrefour de la route de Gouttes.

Le montant total des devis retenus s'élève à 35 681.96 € HT.

10. Signer une convention "bébé lecteur" avec le Département du Rhône :

Le Département du Rhône souhaite mener une action auprès des enfants dès leur plus jeune âge afin de lutter contre l'illettrisme et propose de signer une convention avec la Commune en partenariat avec la bibliothèque « Les Amis de la Lecture ». La famille du bébé bénéficiaire sera invitée à se rendre à la Bibliothèque pour se voir remettre l'album destiné à l'enfant et pourra bénéficier de la gratuité de son inscription pendant une année.

11. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018 :

3 Personnes ont été tirées au sort pour la commune de St Romain de Popey pour faire parti des jurés d'assises pour l'année 2018 : Madame Maryline MOLIERE, Madame LENOIR D'ESPINASSE et Monsieur Florian ROSSET. Les intéressés recevront prochainement un courrier d'informations.

12. Le compte-rendu de l'assemblée générale du Comité du SYDER du 24 Janvier 2017 est consultable en Mairie.

13. Compte-rendu des Commissions :

Commission Bâtiment : Les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente sont programmés pour juin.

Commission communication : Géraldine CHEVRET présente au conseil une manifestation "Les Estivales agricoles" organisées par la Communauté de Communes (COR) qui se déroulera dans une ferme (chez Alexandre BERTHOLLIER) sur la commune de St Romain de Popey le jeudi 20 Juillet 2017 avec la collaboration d'associations locales (Bien Vivre en Popey, Syndicat Agricole de la commune, Coin de ferme. L'objectifs étant de faire connaître les produits locaux.

Géraldine CHEVRET fait également le compte-rendu de l'assemblée générale de l'entraide Tararienne qui compte 877 bénéficiaires.

Michel PERRIN fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association "les Amis de la Lecture" avec 282 adhérents dont la moitié sont des enfants et précise qu'il y a un changement de bureau : présidente : Madame VALLA, secrétaire Mme TSCHERTER, trésorier : M PERRIN.

Géraldine CHEVRET précise que la feuille d'été est en cours d'élaboration pour une distribution début juin.

Elle annonce les manifestations à venir.

Commission petite enfance : Pascal GIRAUD précise qu'il rencontrera prochainement un animateur qui propose des activités pour les Temps périscolaires. Une réflexion est menée pour savoir si la commune continue de déléguer l'organisations des activités périscolaires par les Centres Sociaux de Tarare.

Une plaquette de présentation de la cantine sera réalisée.

Assainissement : le service assainissement de la Cor rencontrera les personnes qui ont été rescencées avec des assainissements non conformes. Des subventions peuvent être octroyées auprès de l'Agence de l'eau pour la mise en conformité de leur système défaillant. Renseignements complémentaires auprès de la COR (dossier à déposer avant le 30/09/2017).

Commission voirie : Jean-Michel COQUARD présente des devis pour des travaux d'aménagement :

- "Route du Stade" aménagement d'un trottoir : l'entreprise EIFFAGE est retenue.

Travaux d'aménagement du village : il présente les résultats de la consultation pour les travaux de construction de la halle sur la Place du Popey. Les entreprises retenues sont :

Lot Charpente : Entreprise PONTIUS

Lot Plomberie : Mr Georges MERLE

Lot peinture : entreprise BLANC Daniel

Terrassement : Eiffage TP

La pose du mobilier urbain sera prochainement programmé.

Les travaux d'accessibilité du centre bourg reprendront le 6 juin jusqu'au 31 Juillet 2017.

Des travaux de point à temps seront réalisés prochainement par AXIMA sur diverses voiries communales.

Un reprofilage partiel en enrobé sera réalisé "Route des Vergers".

Suite à plusieurs accidents (accrochage de véhicules suite à des refus de priorité), un aménagement du carrefour "Route des Soeurs"/"Route d'Avauges"/ "La Léchère" sera prochainement réalisé avec installation "de stop" pour sécuriser le secteur.

Cette même signalisation sera également mise en place à l'intersection "Rue du Lavoir"/"Route de Charpenay" afin de faire ralentir les véhicules.

Des jardinières avec arrosage automatique ont été installées sur le parking "Rue du Stade".

14. Informations diverses :

Guy Joyet présente une demande de GRDF pour l'installation du compteur GAZPAR sur la commune : une réunion sera organisée le 22 juin à 20h en mairie avec les élus, GRDF et Bien Vivre en Popey afin d'avoir une présentation de ce dispositif.

Florence VIAL précise que la distribution des sacs poubelle jaune aura lieu le dimanche 21 Mai de 9h à 12h au local voirie.

L'agence Postale sera fermé le samedi 6 Mai 2017. Une permanence sera assurée à la mairie de 9h à 11h.

Guy JOYET précise qu'une opération "Nettoyer la nature" est proposée du 22 au 24/09/2017 par le centre Leclerc. Il propose que "Bien Vivre en Popey" en collaboration avec la commission association organisent conjointement cette opération.

La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu le lundi 8 Mai 2017 à 11h.

Les élections législatives se dérouleront le 11 et 18 Juin 2017. Les élus sont invités à donner leur disponibilité lors du prochain conseil pour définir les tours de garde du bureau de vote.

Présentation des dépôts de permis de construire et des déclarations préalables.

Questions diverses :

- interrogation sur la fermeture d'une classe maternelle au Groupe Scolaire du Popey : la volonté du conseil est de maintenir cette classe ouverte et de récupérer les effectifs manquants. Un point sera fait en juin puis à la rentrée de septembre.

- des chenilles processionnaires ont été repérées "Rue du Lavoir". Le propriétaire du terrain sera averti.

- l'aménagement d'un cheminement piétons "Route de Savigny" sera initié par la Maison du Rhône qui réalisera préalablement le caniveau.

- l'Association BVP propose ses compétences pour la révision du document d'urbanisme.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

le jeudi 1er ou 8 Juin 2017.

La séance est levée à 22h30